

# Je m'engage aux côtés de TREMPLIN Homme et Patrimoine



L'association TREMPLIN Homme et Patrimoine s'est donné pour mission d'accompagner des hommes et des femmes dont le parcours chaotique a fait des blessés de la vie, afin de les aider à trouver leur place dans la société.

Depuis 1999, TREMPLIN Homme et Patrimoine organise des actions prenant appui sur la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine archéologique et bâti. Mais ce qui est au centre de ses préoccupations dans toutes les actions conduites, c'est redonner la première place à ce qui est fondamental, c'est-à-dire l'Homme : **restaurer l'Homme par la médiation de la restauration du patrimoine**. Le travail de TREMPLIN Homme et Patrimoine est sous-tendu par le principe que tout individu, quels que soient son origine, son histoire ou son milieu, peut construire sa place et son avenir dans la société, avec ses valeurs, ses croyances, ses besoins et ses limites. Aucun préjugé ni jugement n'est porté sur les personnes accueillies.

Jusqu'à 75%  
de déduction  
fiscale pour vos  
dons

**TREMPLIN**  
Homme et Patrimoine

Epinac—Puits Hottinguer ; Hautefond—Four à briques ; Boyer—fontaine/abreuvoir ;

Givry—église de Cortiambles ; Bibracte—PC1 ; Brancion—four à pain ; Vendenesse-lès-Charolles—fours à chaux ;

Charmoy—Tour du Bost ; Dracy-lès-Couches—église ; Brancion—Granges Mathieu.

# Soutenez TREMPLIN Homme et Patrimoine tout en réduisant vos impôts

La Tour du Bost—Second étage



Votre don permettra de réaliser les travaux du troisième étage de la Tour du Bost à Charmoy et de poursuivre la sauvegarde et la restauration des maisons de Brancion.



Maison Rabut—Brancion

**DON DEDUCTIBLE  
A HAUTEUR DE**

**75%**

**ISF** : les contribuables peuvent déduire 75% de leur don du montant de l'ISF à acquitter dans la limite de 50 000 € .

**DON DEDUCTIBLE  
A HAUTEUR DE**

**66%**

**IR** : la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. L'excédent peut être reporté sur 5 ans.

**DON DEDUCTIBLE  
A HAUTEUR DE**

**60%**

**IS** : la réduction d'impôt est égale à 60% du don versé, retenu dans la limite annuelle de 0.5% du CA hors taxe. L'excédent peut-être reporté au titre des 5 exercices suivants.

J'envoie ce bulletin de soutien accompagné d'un chèque établi à l'ordre de **TREMPLIN Homme et Patrimoine** à :

**TREMPLIN Homme et Patrimoine—maison Tiger**

**Site médiéval de Brancion—71700 MARTAILLY-LES-BRANCION**

## JE SOUTIENS

TREMPLIN Homme et Patrimoine dans son action en faveur des hommes et du patrimoine

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Je fais un don de :** .....

Dès l'enregistrement de votre don, un reçu fiscal vous permettant de faire valoir vos droits à la déduction auprès de l'administration fiscale vous sera envoyé et vous recevrez régulièrement nos journaux, vous tenant au courant de l'avancée de nos chantiers.